Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 085-200023778-20261022-DCB2026_06_04-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2026 06 04
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 22 octobre 2026
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 15 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Nicolas MICHON (*en remplacement de Laëtitia MARÉCHAL)*, Walter SCHOEPFER, Thierry FAVREAU, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

Excusée : Laëtitia MARÉCHAL.

Avenant n° 1 au marché 261301 d'acquisition, d'installation et de maintenance d'un logiciel de gestion des temps de travail

Un marché référencé 261301 d'acquisition, d'installation et de maintenance d'un logiciel de gestion des temps de travail pour les agents du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et du CIAS a été conclu, le 22 juin 2026, avec HOROQUARTZ pour un montant de 156 570,70 €.

Le titulaire du marché est chargé de l'ensemble des prestations nécessaires à la mise en œuvre du système de gestion des temps de travail, à savoir :

- L'installation du système et le paramétrage des solutions de sauvegarde,
- La reprise des données récupérées de manière privilégiée sur BERGER LEVRAULT SEDIT RH,
- Le paramétrage fonctionnel et la configuration en fonction des besoins de la Communauté d'Agglomération et du CIAS,
- La réalisation des tests,
- La formation des gestionnaires du système, soit l'ensemble des agents de la DRH (8 agents) sur le site de la Communauté d'Agglomération, et des agents de la DSI,
- La formation des agents et des encadrants,
- L'assistance au démarrage,
- La maintenance de la solution (maintenance évolutive, comprenant les évolutions technologiques, et les évolutions d'ordre réglementaire, et curative),
- L'assistance à l'utilisation du logiciel.

Lors de l'analyse des offres et des auditions, la prestation de formation des agents n'avait pas été retenue.

Toutefois, il est apparu pertinent en cours de marché d'ajouter une prestation de réalisation de tutos à destination des agents et des encadrants, ce qui implique l'ajout des prix unitaires suivants par avenant n° 1 :

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 085-200023778-20261022-DCB2026_06_04-DE

Désignation	PU € HT	Qté	Montant € HT	Montant € TTC
Prestations à distance				
Cadrage et préparation Tutos selon plan ci-dessous (tutos format vidéo sur la base de vos données, de vos paramétrages, compteurs, et règles de controles. Il appartiendra au client d'assurer sa diffusion dans le portail entreprise) Réalisation de tutos hors sous titre	985,00 €	0,5	492,50 €	591,00 €
Réalisation de Tutos vidéos personnalisés et contextualisés 1) Tutos agents - Se connecter à l'application - Consulter mes compteurs et mon planning - Faire sa demande d'absence (+ déclinaison mandats sociaux) - Déclarer et consulter son activité / badgeage	985,00 €	4	3 940,00 €	4 728,00 €
Cadrage et préparation Tutos selon plan ci-dessous (tutos format vidéo sur la base de vos données, de vos paramétrages, compteurs, et règles de controles. Il appartiendra au client d'assurer sa diffusion dans le portail entreprise) Réalisation de tutos hors sous titre	985,00 €	0,5	492,50 €	591,00 €
Réalisation de Tutos vidéos personnalisés et contextualisés 2) Chefs de services - Se connecter à l'application - Corriger et valider les annomalies - Gérer et modifier le planning de mon équipe - Valider les demandes d'absences - Valider, modifier et cloturer les déclarations d'activité / badgeage	985,00 €	4	3 940,00 €	4 728,00 €
		TOTAL	**8 865,00 €**	**10 638,00 €**

Le Bureau Communautaire est invité à délibérer sur le projet de décision suivant visant à approuver la conclusion d'un avenant n° 1 d'un montant de 8 865 € HT au marché n° 261301 Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des temps de travail.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, L.2194-1 6°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et suivants, et R.2194-8,
Vu la délibération n° 2026 3 08 du 9 avril 2026 portant définition des délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu les crédits inscrits au Budget 2026,
Vu la décision du Bureau Communautaire n° 2026 03 17 du 12 mai 2026 portant attribution du marché d'acquisition d'un logiciel de gestion de temps de travail,
Vu le marché n° 261301 conclu avec HOROQUARTZ,
Vu le projet d'avenant n° 1,
Vu le rapport,
Considérant la nécessité de mettre à disposition des agents et des encadrants des tutos afin de faciliter la prise en main du logiciel,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 1 en plus-value au marché n° 261301 Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion des temps de travail d'un montant de 8 865 € HT ce qui porte le montant du marché conclu initialement avec HOROQUARTZ pour 156 570,70 € HT à 165 435,70 € HT ;

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 085-200023778-20261022-DCB2026_06_04-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 correspondant et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 27 octobre 2026

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 28 OCT. 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 28 OCT. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.